

PROGRAMME DE FORMATION

Construire l'accompagnement des personnes protégées entre
autonomie et protection

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Mandataires judiciaires et tout personnel médical, paramédical, social, éducatif ainsi que des collectivités exerçant auprès de personnes protégées.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Identifier et utiliser les ressources législatives et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles en lien avec l'accompagnement des personnes protégées.

Concevoir l'accompagnement des personnes protégées en mettant en oeuvre le dispositif de protection des majeurs dans une optique éthique et bienveillante.

Programme

- Replacer la personne protégée au centre de la législation en vigueur :
 - Contexte législatif et droits des usagers.
 - Utiliser les recommandations de bonnes pratiques professionnelles comme support et guide de travail.
- Présentation des différentes mesures de protection des majeurs :
 - Les mesures d'accompagnement social.
 - Les mesures de protection juridique.
 - Le mandat de protection future.
 - L'habilitation familiale.
- Réflexion autour des valeurs sociales et de la notion d'accompagnement :
 - Etude des notions de réflexions éthiques et de bienveillance selon les RBPP de l'ANESM.
 - Analyse de l'évolution de la notion d'accompagnement à partir d'études de cas.
- Analyse des limites de l'accompagnement des personnes sous protection, en lien avec leurs droits et libertés, dans les domaines liés à la gestion du budget, à la santé et au domicile.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Exercices. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.